Canagrex

M. Skelly: Monsieur le Président, je crois que le député est en proie à des hallucinations là-bas, et je vous demanderais de le ramener à la réalité encore une fois en le priant de s'expliquer, bien entendu.

M. Taylor: Cette intervention est antiréglementaire.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Thacker: Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique marche sur des charbons ardents parce qu'il a perdu le pouvoir dans une des provinces de l'Ouest à cause de sa volonté doctrinaire d'empêcher les citoyens de posséder des terres. Donc ce parti est dans ses petits souliers. Il marche également sur des charbons ardents parce qu'il a pris fait et cause pour le gouvernement sur le sujet du Programme énergétique national. Enfin, je voudrais expliquer pourquoi nous nous opposons aux dispositions d'achat et de vente de cet article, pourquoi les amendements en discussion cherchent à supprimer ces pouvoirs d'achat et de vente. Notre argumentation est très solide, et les gouvernementaux devraient l'écouter. Elle porte sur le foisonnement de ces sociétés de la Couronne une fois créées. Il suffit d'examiner le plus récent rapport du Conseil du Trésor, document officiel, pour voir, par exemple, qu'Air Canada compte cinq filiales à 100 p. 100. Elle en compte sept dans lesquelles sa participation va de 50 à 99 p. 100, et elle en compte 12 autres à moins de 50 p. 100. Le CN compte 59 filiales à 100 p. 100, six de 50 à 99 p. 100, et huit à moins de 50 p. 100. Il y a la CDIC qu'on est en train de constituer en ce moment avec 17 décrets du Conseil avant qu'un projet de loi ait été présenté à la Chambre. Ce sera l'intervention la plus massive dans la vie civile et commerciale du pays qu'on ait jamais vue.

Permettez-moi de donner un exemple qui est bien représentatif de l'assaut qui a été lancé contre l'Ouest. Il s'agit du Programme énergétique national et de la loi sur Petro-Canada. Vous pourrez me demander, monsieur le Président, pourquoi nous avons tous ces alinéas pour supprimer l'achat et la vente. Regardons du côté de Petro-Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, la société Petro-Canada a démarré en 1976. Elle a acheté trois grandes sociétés privées, qui toutes versaient des impôts au Revenu national. Petro-Canada verse quelques dollars, mais elle retire deux fois plus sous forme de crédits votés par le Parlement que ce qu'elle paie en impôts sur le revenu. Il y a ensuite les 4c. l'action. Voyons les filiales, monsieur le Président. Depuis 1976, Petro-Canada a acquis 44 filiales à 100 p. 100. Elle en a deux de 50 à 99 p. 100, elle en a huit à moins de 50 p. 100. Cela fait en tout 54 filiales que Petro-Canada a maintenant prises en charge ou créées. Il faut se rappeler, monsieur le Président, qu'elles ont toutes leur bureaucratie propre et que celle-ci est nommée par le gouvernement. Le député de Capilano a bien raison d'affirmer que nos sociétés ont plus de pouvoirs que les rois et les reines de

Monsieur le Président, afin que le gouvernement et le Nouveau parti démocratique se rendent enfin compte de leur erreur et soutiennent ces amendements, je vais vous énumérer les noms des filiales de Petro-Canada. D'aileurs, rien ne peut se rapporter plus directement à l'objet principal du débat. Petro-Canada est l'unique propriétaire de Canertech Conservation Inc., de Pacific Enercon Ltd., de Mechron Energy Ltd., de 107744 Canada Inc...

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Asseyez-vous, il traite toujours de la motion.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence demande au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) de bien vouloir préciser quel est le lien entre le nom des sociétés qu'il énumère et les amendements dont la Chambre est saisie?

M. Malone: Cela est très évident, il me semble.

M. Thacker: Monsieur le Président, nous sommes saisis de huit motions voulant limiter les pouvoirs, ceux de la vente et de l'achat entre autres, de Canagrex qui relèvent d'une société d'État. Et je veux souligner, par des exemples, l'importance de ces amendements. Ainsi, depuis 1976, le nombre des filiales et sous-filiales de Petro-Canada a atteint 54. Je veux les nommer afin qu'ils entrent bien, si c'est possible, dans la tête de ces gars-là, de sorte qu'ils fassent enfin valoir leur point de vue et cessent de se faire manipuler.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le député voit un lien entre le point qu'il soulève et des amendements précis. Toutefois, même si ces amendements ont été regroupés aux fins du débat, je dois demander au député de préciser à quels amendements particuliers il fait allusion. La présidence a du mal à établir un rapport. Bien entendu, je me trompe peut-être tout à fait, car cela arrive parfois. Le député m'aiderait en s'expliquant un peu mieux.

• (1540)

M. Thacker: Monsieur le Président, je pensais l'avoir fait en vous expliquant qu'on peut souvent prouver au moyen d'exemples concrets les conséquences néfastes qu'ont les dispositions du projet à l'étude. C'est pourquoi nous avons proposé ces huit amendements, qui tendent à supprimer les dispositions relatives au pouvoir d'achat et de vente, celles qui visent à faire de Canagrex une société commerçante d'État. Je veux connaître votre avis à ce sujet, mais il me semble tout à fait évident qu'un autre exemple qui s'est déroulé ces derniers mois vous prouvera les dangers que présente le projet de loi à l'étude. C'est pourquoi j'ai l'intention de poursuivre, monsieur le Président, à moins que vous ne déclariez mes propos tout à fait irrecevables. Il importe que la Chambre entende ce que j'ai à dire.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Monsieur le Président, voici une liste des filiales qui appartiennent entièrement à Petro-Canada: Drilling Inc.; Petro-Canada Consulting Corporation; Petro-Canada Exploration Inc.; Asher American Inc.; Big Eagle Oil & Gas Ltd.; Aquilla Holdings Ltd.; Fifth Pacific Stations Ltd.; GMI Co. (Bahamas) Limited; Opal Oils Limited; Commodore Oils Limited; First Pacific Stations Ltd.; Second Pacific Stations Ltd.; Third Pacific Stations Ltd.; Fourth Pacific Stations Ltd.; Pacific Petrochemicals Ltd.; Pacific Pipelines, Inc.; Pacific Petroleums (Overseas) Limited; Petro-Canada Enterprises Inc.; Arctic Islands Resources Ltd.; Independent Fuels & Lumber Ltd.; Joseph Elie Limitée; Marc Dufresne (1979) Inc.; Petro-Canada Chemicals Inc.; Petro-Canada Espanola S.A.